

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1019 :

Modification de la délibération n°19/895:
Portant création d'un marché forain à la Ravine des Cabris du 29 août 2022

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1019-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°22/1019 : Modification de la délibération n°19/895: Portant création d'un marché forain à la Ravine des Cabris du 29 août 2022.

Réglementation - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée, qu'au regard de l'importance démographique de la Ravine des Cabris, il y a lieu d'accompagner le développement de cette agglomération par l'implantation d'équipements de proximité appropriés répondant aux besoins des Ravinois.

C'est en ce sens qu'a été validée par délibération du lundi 29 août 2022 (affaire N°19/895) la création d'un marché alimentaire à la Ravine des Cabris sur le parking de la Rue du Général de Gaulle.

Au vu du succès rencontré et de la demande de la population, il convient de modifier la fréquence des jours de marché, passant de 1 marché par mois à 2 marchés par mois, le mercredi, de 16 heures à 20h00, à partir de janvier 2023 selon les conditions de tarif suivantes qui demeurent inchangés :

• TYPE D'EMPLACEMENT	• TARIF
• 3M X 3M	• 15€/jour
• Camions et remorques <5 mètres linéaires	• 27€/jour
• Camions et remorques >5 mètres linéaires	• 41€/jour

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** la modification de fréquence du marché alimentaire de la Ravine des Cabris à compter de janvier 2023 aux conditions énoncées ci-dessus.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1019-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022